



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Madame la Préfète des Deux-Sèvres
Préfecture
BP 70000
79099 NIORT CEDEX 9

Dossier suivi par : Chloé GOND
Téléphone : 05 45 35 30 00
Courriel : c.gond@inao.gouv.fr
<mailto:inao-cognac@inao.gouv.fr>

Affaire suivie par : Nelly PILLET

N/Réf : 2018 – 097 CGo

Objet : ICPE – Renouvellement et extension d'exploitation carrière Irais (79)

Châteaubernard, le 7 mai 2018

Madame la Préfète,

Par saisine ANAE du 18 avril 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la demande soumise à autorisation concernant un projet de pérennisation et d'extension des activités de la SARL Thiollet, dont la carrière est située sur la commune d'**IRAIS**, dans le département des Deux-Sèvres.

La commune d'**IRAIS** est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) « Beurre Charentes-Poitou » et « Chabichou du Poitou »¹.

Ce projet concerne la prolongation de la durée de l'autorisation d'exploiter sur 15 ans et l'extension de la zone d'extraction sur une partie de la parcelle voisine, actuellement exploitée par un agriculteur (p83 du dossier de demande).

Les AOC « Beurre Charentes-Poitou » et « Chabichou du Poitou » ne font pas l'objet d'une délimitation à l'échelle de parcelles ou de sections cadastrales. Ainsi, la totalité de l'espace couvert par le projet est concerné par ces appellations. Il en est de même pour les IGP citées.

Cependant, l'Institut n'a recensé aucune exploitation produisant sous les SIQO « Beurre Charentes-Poitou » ou « Chabichou du Poitou ».

Ainsi, après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler à l'égard de ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Laurent FIDELE

Copie : DDT 79

¹ Pour information, la commune d'**IRAIS** est également située dans les aires géographiques des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Agneau du Poitou-Charentes", "Jambon de Bayonne", "Melon du Haut-Poitou", "Oie d'Anjou", "Porc du Sud-Ouest", "Volailles du Val de Sèvres" et de l'IGP Viticole "Val de Loire"